



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 janvier 2021

N°2021/06 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PLATEAU SURELEVÉ AVEC TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES, TRAITEMENT DE L'ENTRÉE DE LA COUR COMMUNE ET MISE EN PLACE DE SIGNALISATIONS VERTICALES AU NIVEAU DU 9 RUE DE FUBLAINES

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 27 janvier à 16h00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 janvier 2021

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Emmanuel FONKING, Nadège ABBADIE, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER

Pouvoirs : 5

Monsieur Philippe RIERA à madame Geneviève CAIN, monsieur Eric KRAEMER (présent et votant en son nom propre à partir de 16h50) à madame Nadège ABBADIE, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Tiphaine TOKPAN à madame Geneviève CAIN, madame Fathia BEN MABROUK à monsieur Manuel MEZE

Absents excusés : 1

Monsieur Ange AMBROSIO

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles R 2334-10 à 12 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la répartition du produit des amendes relatives à la

Accusé de réception en préfecture
Séance du 27 janvier 2021
Date de télétransmission : 02/02/2021
Date de réception préfecture : 02/02/2021

VU l'avis de la commission Cadre de vie, vie quotidienne, attractivité, sécurité en date du 14 janvier 2021 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de création d'un plateau surélevé avec traitement des eaux pluviales de la cour commune et mise en place de signalisations verticales au niveau du 9 rue de Fublaines pour un montant de 39 964 € TTC (hors frais de géomètre)

APPROUVE la demande de subvention au Conseil départemental sur les fonds du produit des amendes de police.

AUTORISE le maire à signer les documents correspondants

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le **03 FEV. 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Jean-Michel MORER
(S. 8)